



Dimanche 4 novembre 2012 Romains 7,14 - 25

Jehan Claude Hutchen

La péricope destinée à la prédication de ce dimanche est mal découpée lorsque l'on considère exégétiquement l'ensemble de l'épître.

Paul a rappelé dans le chapitre précédent, que le baptême était le signe fondamental de la mort du vieil homme. Par le baptême naît l'homme nouveau, un être de nouveauté libéré de l'esclavage du péché du mal et de la mort.

La liberté de l'homme sauvé, consiste à se mettre au service de Dieu, et bien entendu des autres. Ce service des autres, n'est cependant pas l'oeuvre unique de la volonté de l'homme, qui veut bien faire, la disponibilité de services constitue elle-même déjà, un don de Dieu qui donne, ce qu'il ordonne, et qui par son esprit produit l'énergie nécessaire à l'homme pour accomplir ce service. L'esprit saint est agent de sanctification.

Certes les choses ne semblent pas aussi simples car même si l'homme est mort, « vous êtes morts » dit Paul, cette mort est libération par rapport à la loi.

Il faut bien reconnaître que le dualisme Paulinien nimbé de philosophie grecque tardive, nous pose un sérieux problème. Très schématiquement l'on pourrait dire que dans le « monde ancien » nous étions dans la chair, aujourd'hui nous traduirions la condition humaine qui selon bien des théologiens issus de la réforme, s'oppose naturellement à Dieu. Elle est le lieu du péché dans l'homme.

Paul évoque évidemment marqué par la philosophie grecque, la question de « l'âme » sans trop y toucher il s'agit de la vie de la vitalité de la personne. Paradoxalement il arrive que Paul oppose l'âme à l'esprit or l'esprit c'est le lieu de la rencontre de Dieu qui vient habiter l'être de l'homme pour le transformer.

L'intelligence chez Paul siège de la raison, c'est le lieu par excellence de la compréhension, du jugement du discernement, et de l'exercice conscient de la volonté.

L'homme naturel malgré toutes ses qualités est voué à la mort, la loi vient d'ailleurs renforcer la condition tragique irrémédiable de l'homme. La loi condamne sans appel. Pourtant la loi signe sans grâce de la grâce de Dieu. Le verset 7/14 démontre que la loi venant de Dieu est facteur de sanctification comme l'esprit. Si l'homme est pécheur, il est bien plus que cela, il demeure en lui la faculté de reconnaître Dieu.

Peut-on parler de schizophrénie ? L'homme serait un être double déchiré incapable de faire le bien comme disait Calvin. L'homme serait-il déterminé ? Quelle serait alors sa responsabilité ? Il n'est pas question ici de faire de la morale ! Il convient de reconnaître le caractère inachevé de l'humain et s'accepter avec ses limites que nous aimerions bien cacher ; le Faust de Goethe en est une vivante illustration.

Le péché c'est ce qui nous tire vers le bas, ce qui nous rend impuissant en paralysant nos coeurs nos initiatives notre intelligence, seuls nous n'arriverons pas à sortir de ce tombeau, de cette impasse.

Conscient de nos finitudes et nos précarités nous nous tournons vers celui-là seul qui nous sauve nous rend la liberté double. Le Christ. L'action de grâces du verset 25 montre clairement que le travail du salut de chacun d'entre nous est l'oeuvre du Christ seul.

Chez Paul, la qualité suprême de la foi c'est la liberté. Il importe, cependant, pour éviter une méprise, de la distinguer soigneusement de ce que, plus tard, les théologiens, en leur apologétique, ont appelé du même nom. Il s'agissait pour eux de préserver à la fois le caractère « raisonnable » d'une démarche, irréductible à une nécessité d'évidence ou de déduction, comme à l'arbitraire d'un coup de dés, et l'initiative d'un libre arbitre qui se décide après jugement de crédentité à « passer le seuil ».

La liberté, dont parle Paul ne suggère ni réflexion de ce genre, ni insertion de l'agir dans une théorie générale, et psychologique, de « l'acte humain », telle que la proposait Thomas d'Aquin. Loin de précéder la foi, elle est le don de la foi elle-même, en tant qu'elle nous libère du joug de la Loi et des observances.

Elle crée un « milieu de libre devenir », aussi étranger au libre arbitre des philosophes qu'à la compulsion répétitive et sécurisante qui nous ramènerait au passé. « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage », « de l'observance intégrale de la Loi ». « Vous avez rompu avec le Christ vous qui cherchez la justice dans la Loi » car ce qui « compte dans le Christ Jésus » c'est « seulement la foi opérant par la charité ».

Mais si la charité résume la Loi, ne nous fait-elle pas retomber sous le joug de la Loi ? Question qui n'a rien d'une impertinence, car Paul lui-même semble faire de l'amour un commandement. Or l'amour ne se commande pas. Paul se serait-il contredit ? Il ne semble pas. Car le « grand commandement » n'est tel que par métonymie et dans la mesure où il inspire tous les préceptes. Source de la Loi, l'amour n'en est pas prisonnier. De même que la foi d'Abraham va plus loin que les contenus auxquels elle s'appuyait, de même « la foi qui opère par la charité » et la charité elle-même, transcendent les prises d'objet qu'elle se donne pour être viable sur notre terre oblique. On en dirait autant de l'obéissance, qui est moins la satisfaction d'un ordre donné qu'une écoute de l'autre et une disponibilité sans condition au service de tous.

Un dernier point mérite d'être signalé. Le vrai juif, selon Paul, celui qui l'est « dans le coeur », plus soucieux de l'esprit que de la lettre, rejoint, par la foi d'Abraham, l'espérance christique du chrétien. Inversement, le vrai chrétien est celui qui sait retrouver la nouveauté de sa foi dans l'ombre du vieux patriarche. L'Alliance antique et la nouvelle Alliance, que l'exégèse allégorique cherchait à unir, se réconcilient grâce à la réciprocité des mouvements qui, intégrant le passé au présent et le présent au passé, rendent un même hommage au « Seigneur de l'histoire » dans la liberté de la foi.

La Loi et ses effets ! Sur ce point névralgique, et qui ravive peut-être des souvenirs personnels, on observe, dans nos textes, un difficile équilibre entre le positif et le négatif. Certes, Paul ne dit pas et n'oserait dire, sans blasphémer, que « la Loi est péché ». Mais s'il écarte d'un revers de main une accusation aussi monstrueuse, il s'empresse d'ajouter : « Je n'ai connu le péché que par la Loi. Et, de fait, j'aurais ignoré la convoitise si la Loi n'avait dit le péché, par le moyen du précepte, produit en moi toute espèce de convoitises : car sans la Loi le péché n'est qu'un mot » (Romains 7, 7-13). Comment une chose aussi sainte, juste et bonne que la Loi avec son précepte peut-elle être cause de mort ? « Certes non, mais c'est le péché qui s'est servi d'une chose bonne pour me procurer la mort ».

Le grec 'amartia', que l'on traduit par « péché », est plus qu'une simple privation. Tel que Paul le conçoit en le personnifiant, il prend les allures d'une puissance ou « grandeur négative », nocturne et séductrice, qui s'empare de la Loi, pour produire, par elle (par son moyen), une oeuvre de mort. En deçà de la faute et de la conscience elle-même, s'agitent en nous des forces obscures que la proximité des termes grecs 'amartia' et 'épitumia' nous permet d'identifier à l'énergie polymorphe du désir. À suivre la genèse dont Paul nous indique les niveaux et les phases, nous obtenons la formule synthétique : l'énergie du désir, par le moyen du précepte qu'il séduit, produit ces fleurs maléfiques que l'on nomme concupiscences et convoitises. Les païens ne sont pas ménagés par leur apôtre qui, en une longue énumération (Romains 1, 24-32) de leurs vices, perversions sexuelles en

particulier, s'effraie de l'étendue du mal. Mais il n'épargne pas davantage les fidèles de la Loi qui, forts de leur privilège, s'érigent en juges impitoyables. « Qui que tu sois, tu es sans excuse. Car en jugeant autrui tu juges contre toi-même, puisque tu agis de même toi qui juges ». Tous sans exception, païens et juifs, soumis qu'ils sont à une puissance anonyme qui les rend esclaves, doivent se tenir, avec crainte, sous le jugement et la « colère » de Dieu.

La Loi serait-elle donc, en finale, source de malédiction ? Impossible, réplique Paul. Mais avec l'art des « oui, mais » qui le caractérise, il sait fort bien que la balance penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Les effets ne sont jamais purs de tout mélange. À l'actif de la Loi, la lumière du précepte qui éclaire la conduite; au passif, l'impuissance conjointe qui en rend problématique l'accomplissement : plus grave encore, la révélation du mal dans l'interdit qui sollicite la transgression; et, comble du malheur, une espèce de complicité sourde avec les ruses du désir qui se sert d'elle ou qui la « séduit » pour parvenir à ses fins, par une voie oblique. Au total, un bilan assez lourd qui pose aussitôt une autre question.

Malgré ces réticences, une chose reste claire pour Paul : la Loi, incontestablement, est d'origine divine. Par cette origine, elle revêt une dignité qu'on ne saurait révoquer. « Quelle est donc la supériorité du juif ? Quelle est l'utilité de la circoncision ? Grande à tous égards. D'abord, c'est à eux que furent confiés les oracles de Dieu » (Romains 3, 1-3). Toutefois, l'origine ne suffit pas à déterminer le statut. Or les limites, mises en évidence, ne peuvent que relativiser l'importance de la Loi. Celle-ci, au dire de Paul, n'est venue qu'à un « certain moment »; et de surcroît, aux termes de l'herméneutique d'allégorie, elle anticipe, pour s'accomplir en lui « selon sa vérité », « Celui qui devait venir ». Enfin, plus ancienne et vénérable, la foi du « Père des croyants » Abraham signifie, dans l'histoire d'Israël, une autre dimension que le prestige de Moïse ne saurait effacer. La convergence de ces traits justifie la conclusion ; la Loi, si divine soit-elle, n'est, dans l'intention divine, qu'un établissement provisoire. Loin d'annuler la promesse, elle lui demeure subordonnée. Quel est donc son rôle? « Avant la venue de la foi, nous étions enfermés sous la garde de la Loi [...]. Ainsi nous servit-elle de pédagogue jusqu'au Christ ».